

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 14 mai 2021

L'an Deux Mil vingt et un,

Et le 18 mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au vu du contexte particulier de gestion de la crise sanitaire, dans la salle polyvalente, à huis clos sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Martine GACON – Sabine LEVASSEUR – Sandrine BOUNAB – Julien DELUDET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Yannick COITE à Francis NOUHANT – Loïc MORDAN à Thierry FANAUD – André AUROUX à Stéphane PITAVY – Paméla ETIENNE à Martine GACON

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Facturation aux parents pour l'accueil de loisirs et périscolaire de Montluçon,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX GITES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération D2021-011 du 11 février 2021, d'aménager l'étage de la MAM en créant 2 gîtes, située rue de l'Eglise et de confier la maîtrise d'œuvre à l'architecte Jean-François BRUN.

Ce projet peut être financé par le Conseil Départemental de l'Allier à hauteur de 30% et par la Région pour un montant de 94 214€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'aménagement de l'étage de la MAM constitué de 2 gîtes.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti d'un montant de 56 528,00€,

↳ Du **Conseil Régional** d'un montant de 94 214,00€.

- S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget 2021,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision,
- VALIDE** le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants HT	Taux
Travaux	169 200,00 €	Conseil Départemental de l'Allier	56 528,00 €	30%
Maîtrise d'œuvre	15 228,00 €	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	94 214,00 €	50%
Frais annexes	4 000,00 €	Autofinancement	37 686,00 €	20%
TOTAL	188 428,00 €	TOTAL	188 428,00 €	100%

3 – FACTURATION AUX PARENTS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE DE MONTLUÇON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération D2020-002 du 04 février 2020, de signer une convention avec la ville de Montluçon pour que les enfants originaires de Quinssaines, d'âge maternel scolarisé ou élémentaires puissent être inscrits sur les accueils de loisirs municipaux, maisons de l'enfance, durant les périodes de vacances ou les mercredis, en fonction des places disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (une abstention) :

- DÉCIDE** de refacturer aux parents la part demandée par la ville de Montluçon à la commune de Quinssaines,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

4 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES